

**Avis rendu par la commission de sélection d'appel à projet médico-social sous compétence  
conjointe du Département de la Réunion et de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion réunie le  
26 novembre 2024**

**Objet : Autorisation d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées (EHPAD) de 107 places et d'un accueil de jour de 14 places sur la commune des Avirons.**

La commission de sélection d'appel à projet médico-social, sous compétence conjointe du Département de La Réunion et de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion, réunie le 26 novembre 2024, a examiné et procédé au classement des projets recevables en réponse à l'appel à projet « Création d'un EHPAD de 107 places comprenant 100 places d'hébergement permanent et 7 places d'hébergement temporaire et un accueil de jour de 14 places sur le territoire sud-ouest de La Réunion (Commune des Avirons) » publié le 23 avril 2024.

La commission a établi à la majorité le classement suivant :

1er	Projet de la SCOPAD
2 <sup>e</sup>	Projet de l'ORIAPA
3 <sup>e</sup>	Projet de la Fondation Père Favron
4 <sup>e</sup>	Projet du Secours Islamique France
5e	Projet de Village Partage

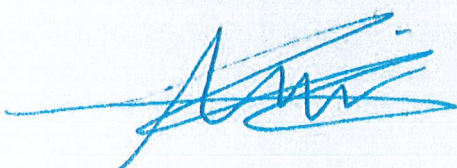
La commission maintient le classement proposé par les instructeurs, l'assortissant d'une nécessité de révision du projet architectural de la SCOPAD tel que formulé dans le rapport des instructeurs.

Conformément à l'article R.313-6-2 du Code de l'action sociale et des familles, ce classement vaut avis de la commission. Il sera publié selon les mêmes modalités que l'avis d'appel à projet, à savoir aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion, aux recueils des actes administratifs du Département de La Réunion, et sur les sites internet de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion et du Département de La Réunion.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui sera prise par le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion et le Président du Conseil Départemental.

Fait à Saint-Denis, le 26 novembre 2024

Etienne BILLOT  
Représentant du Directeur Général de l'ARS La  
Réunion, co-président



Sabrina TIONOHOUÉ,  
Représentante du Président du Conseil  
Départemental de La Réunion, co-présidente

